

Date de la convocation : 17 octobre 2017

Date de l'affichage en Mairie : 17 octobre 2017

Nombres de membres :

Afférents au Conseil municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

L'an deux mille dix-sept et le vingt du mois d'octobre à 18 heures , les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé COULMONT, Maire

Présents : SORBE Virginie, CHAPUIS Gérard, ROUSSEAU Sylvie, CRUMIERE Laurent, TORTET Brigitte, CHARASSE Nicole, BREYNAT Philippe, REISER Elke, DESANY Jocelyn, BEAUFORT Isabel, CAMPOUS Michel, DEFAIVRE Claude, BERTRAND Gisèle, BALLEST Serge, COUCHON Laurence, DARNOUX Roland

Pouvoirs :

Mme CROZAT-COULMONT donne pouvoir à M. COULMONT

M. TCHOKAKLIAN donne pouvoir à M. CRUMIERE

Mme BERTRAND donne pouvoir à Mme COUCHON à partir de la délibération n°3

Monsieur DESANY est nommé secrétaire

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Proclamation des résultats des élections municipales du 15 octobre 2017
- 2 - Election du Maire
- 3 - Détermination du nombre d'adjoints
- 4- Election des adjoints
- 5 - Modification ordre du jour - Approbation
- 6 - Désignation délégué au sein du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche

I - Proclamation des résultats des élections municipales du 15 octobre 2017

Madame le Maire procède à la proclamation des résultats issus des élections municipales du 15 octobre 2017.

- Nombre d'électeurs inscrits : 1719

- Nombre de votants : 933

- Nombre de suffrages exprimés : 889

- Résultats

Liste « Ensemble imaginons Soyons » : 524 voix, soit 15 sièges de conseillers municipaux

COULMONT HERVE
SORBE VIRGINIE
CHAPUIS GERARD
ROUSSEAU SYLVIE
CRUMIERE LAURENT
TORTET BRIGITTE
TCHOKAKLIAN EDOUARD
CHARRASSE NICOLE
BREYNAT PHILIPPE
REISER ELKE
DESANY JOCELYN
BEAUFORT ISABEL
CAMPOUS MICHEL
COULMONT EVELYNE
DEFAIVRE CLAUDE

Liste « Soyons rassemblé - Unis pour agir » : 365 voix, soit 4 sièges de conseillers municipaux

BERTRAND GISELE
BALLET SERGE
COUCHON LAURENCE
DARNOUX ROLAND

Elle déclare les conseillers municipaux installés dans leurs nouvelles fonctions

La séance continue, présents les mêmes membres,

II - Election du Maire

ELECTION DU MAIRE

Conformément aux articles L. 2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, Monsieur CHAPUIS invite les membres du conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Hervé COULMONT est candidat au poste de Maire.
Aucun autre conseiller ne s'est déclaré candidat dans l'assemblée.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire.

- 1^{er} tour :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- nombre de bulletins blancs ou nuls trouvés dans l'urne (Article L 66 du Code Electoral) : 1
- nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

M. CHAPUIS annonce le résultat, Monsieur Hervé COULMONT est élu Maire avec 14 voix.

Après cette élection, Monsieur le Maire prend la présidence de la séance.

La séance continue, présents les mêmes membres,

III - Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire expose que conformément aux articles L. 2122-1, L.2122-2, L.2122-4 et L.2122-7-1 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre de ses adjoints sans toutefois que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif global de l'assemblée.

Il propose de fixer à cinq le nombre des adjoints.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- **FIXE** le nombre d'adjoints au Maire à cinq

La séance continue, présents les mêmes membres,

IV - Election des adjoints

Conformément aux articles L.2122-1 à L.2122-3 du CGCT, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints. Il précise que l'élection des adjoints au Maire pour les communes de 1000 habitants et plus s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes (l'écart entre le nombre de candidat de chaque sexe ne pouvant excéder un). En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. Monsieur COULMONT présente la liste déposée pour les adjoints.

Premier adjoint en charge des finances et des affaires économiques JOCELYN DESANY
Deuxième adjoint en charge de l'intercommunalité, des travaux, de l'urbanisme et du patrimoine GERARD CHAPUIS
Troisième adjointe en charge de la communication, de l'information, du tourisme et de la culture BRIGITTE TORTET
Quatrième adjoint en charge de la vie associative, de la citoyenneté et des sports EDOUARD TCHOKAKLIAN
Cinquième adjointe en charge des affaires sociales, scolaires périscolaires et petite enfance SYLVIE ROUSSEAU

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire.

- 1^{er} tour :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- nombre de bulletins blancs ou nuls trouvés dans l'urne (Article L 66 du Code Electoral) : 3
- nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 10

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste présentée et désignés ci-après :

Premier adjoint en charge des finances et des affaires économiques JOCELYN DESANY
Deuxième adjoint en charge de l'intercommunalité, des travaux, de l'urbanisme et du patrimoine GERARD CHAPUIS
Troisième adjointe en charge de la communication, de l'information, du tourisme et de la culture BRIGITTE TORTET
Quatrième adjoint en charge de la vie associative, de la citoyenneté et des sports EDOUARD TCHOKAKLIAN
Cinquième adjointe en charge des affaires sociales, scolaires périscolaires et petite enfance SYLVIE ROUSSEAU

La séance continue, présents les mêmes membres,

V - Modification ordre du jour - Approbation

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal une modification de l'ordre du jour avec inscription d'une nouvelle délibération :

- Désignation du délégué de la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la modification de l'ordre du jour avec inscription de la délibération suivante :
- Désignation du délégué de la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche

La séance continue, présents les mêmes membres,

VI - Désignation délégué au sein du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche

Monsieur le Maire explique qu'il apparaît nécessaire de faire désigner directement par le conseil municipal un membre pour représenter la collectivité au sein du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07).

Il propose de désigner Monsieur Gérard CHAPUIS, conseiller municipal en exercice.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- DESIGNNE Monsieur Gérard CHAPUIS, conseiller municipal en exercice, pour représenter la collectivité au sein du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07).

La séance continue, présents les mêmes membres,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45

Le secrétaire de séance


Jocelyn DESANY

Le Maire


Hervé COULMONT